

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 avril 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 18 avril 2023 à 19h.**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14. Projet coopération Préventionniste
- 15. Fabrication habit de combat pour nouveau pompier
- 16. Signature d'artiste
- 17. Balayage de rues
- 18. Adoption règlement Petit Shenley
- 19. Prima
- 20. Mandat adjointe secrétaire-trésorier
- 21. Mandat WSP
- 22. Surveillance WSP
- 23. Période de Questions
- 24. Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- PROJET COOPÉRATION PRÉVENTIONNISTE

2023-04-112

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Saint-Côme Linière, Saint-Éphrem, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Georges et Saint-Honoré-de-Shenley désirent présenter un projet de coopération préventionniste dans le cadre de l'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la présente résolution statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à participer au projet de coopération préventionniste et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Municipalité de ville de Saint-Georges organisme responsable du projet.

15- FABRICATION HABIT DE COMBAT

2023-04-113

Considérant que les pompiers ont besoin d'habits de combat conforme aux normes NFPA ;

Considérant que la confection pour 1 habit de combat serait d'un montant de 3110\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la fabrication d'un habit de combat pour les pompiers au coût de 3110\$ taxes incluses et que la dépense soit prise au budget d'opération du service incendie.

16- SIGNATURE D'ARTISTE

2023-04-114

Considérant que la municipalité désire offrir un spectacle d'humour en février 2024 ;

Considérant que le contrat de l'humoriste s'élève à 6 500\$ plus taxes et hébergement ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut signer dès maintenant le contrat avec l'agent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à signer le contrat de l'humoriste pour février 2024 au montant de 6 500\$ plus taxes et hébergement ;

Que la responsable des sports, loisir et culture est aussi autorisée à signer un contrat pour la sonorisation afin de répondre au besoin technique de l'artiste.

17- BALAYAGE DE RUE

2023-04-115

Considérant que la municipalité désire faire le nettoyage des rues et de certains espaces publics;

Considérant que Les Entreprises Dany Champagne inc. offrent ses services pour effectuer le balayage des rues et de certains espaces publics, avec son équipement, au taux horaire de 110\$/h ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un mandat le mandat aux Entreprises Dany Champagne inc. pour effectuer le balayage des rues et de certains espaces publics, avec son équipement, au taux horaire de 110\$/h.

18- ADOPTION RÈGLEMENT PETIT SHENLEY

2023-04-116

Considérant qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 228-2023 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 228-2023 et ont pu émettre leur opinion à cet effet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unaniment d'adopter le règlement numéro 228-2023, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2023 DÉCRÉTANT

DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 3 008 889\$ POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG LE PETIT SHENLEY.

19- PRIMA

2023-04-117

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre une aide financière dans le programme d'infrastructures municipales pour les aînés ;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour plusieurs infrastructures comme une balancelle, banc de parc, abri solaire et autres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à faire le dépôt de la demande d'aide financière ;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

20- MANDAT ADJOINTE SECRÉTAIRE TRÉSORIER

2023-04-118

Considérant que le directeur général peut être appelé à s'absenter pour des séances du conseil ;

Considérant que madame Nathalie Lapointe est disponible pour le remplacer le cas échéant ;

Considérant que le conseil municipal est d'accord à ce qu madame Nathalie Lapointe agit comme adjointe secrétaire-trésorière lors de l'absence de monsieur Pier-Olivier Busque;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat d'adjointe secrétaire-trésorière soit accordé à madame Nathalie Lapointe en l'absence du directeur général.

21- MANDAT WSP

2023-04-119

Considérant que le conseil municipal veut mettre à jour le plan d'intervention pour son réseau d'aqueduc et égouts ;

Considérant que cette mise à jour demande une analyse et l'élaboration de plusieurs options;

Considérant que la firme WSP Inc. a fait une proposition d'honoraires pour la mise à jour du plan d'intervention au montant de 4 600.00\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition d'honoraires pour la mise à jour proposée par WSP Inc. du plan d'intervention au montant de 4 600,00\$ plus taxes.

22- SURVEILLANCE WSP

2023-04-120

Considérant que le conseil municipal désire débiter les travaux au nouveau CPE.

Considérant que la firme WSP inc a fait une offre de service pour la surveillance durant la transformation du bâtiment municipal au 463 rue principale en CPE.

Considérant que la soumission s'élève à 15 650\$ plus taxes pour les honoraires professionnels des travaux de surveillance.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise la firme d'ingénieur WSP à procéder au travaux de surveillance au futur CPE au montant de 15 650\$ plus taxes et que la dépense soit financé via le règlement d'emprunt.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

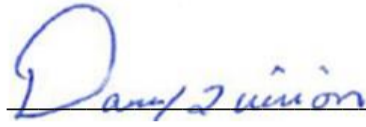
Aucune question n'a été posée.

24- FERMETURE DE LA SÉANCE

2023-04-121

Il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier